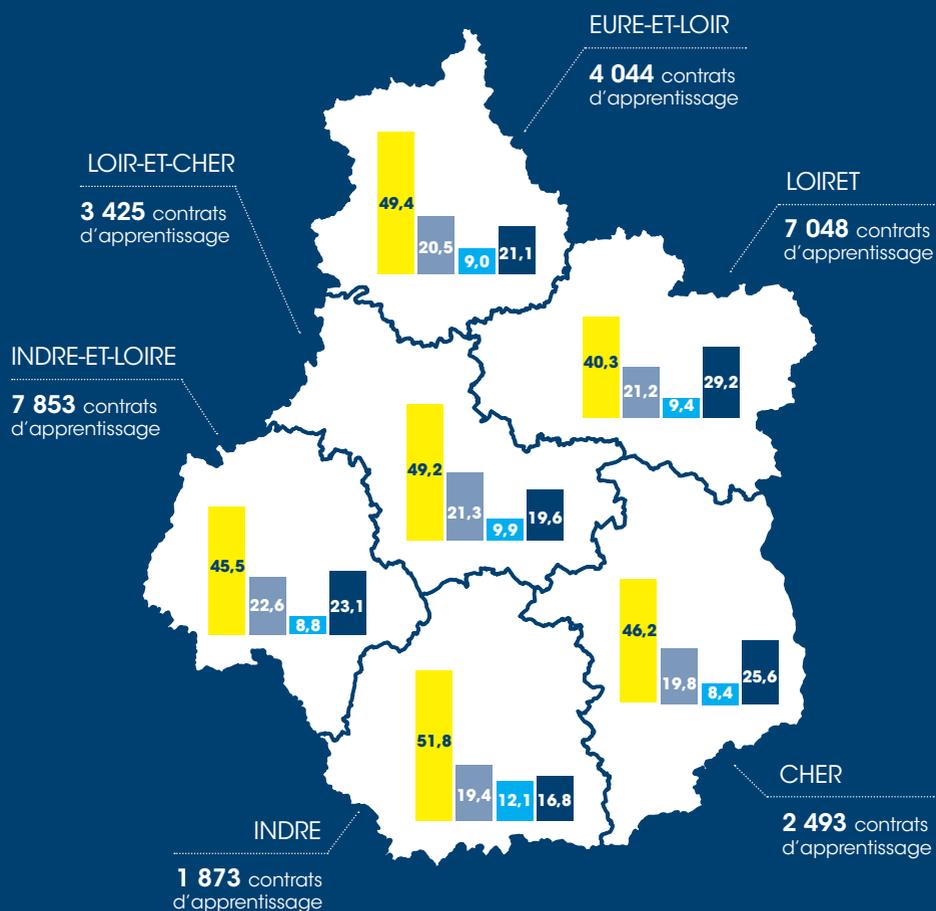


En 2023, en région Centre-Val de Loire, près de la moitié des 26 736 contrats d'apprentissage ont été signés dans des entreprises de 0 à 9 salariés

Les entrées en contrats d'apprentissage en 2023

DREETS INFOGRAPHIE



Directrice de la publication : Véronique CARRE - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : Décembre 2024 - www.goodby.fr

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique en entreprise, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.



Les entrées en contrats d'apprentissage en région Centre-Val de Loire en 2023

Pour plus d'informations :
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

26 736 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage en 2023 en région Centre-Val de Loire

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS PAR SECTEUR

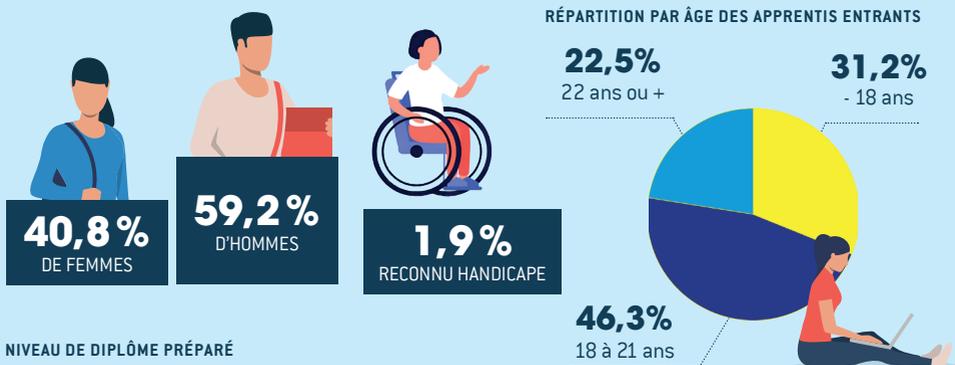
96,6% dans le secteur privé

+0,6 depuis 2018 (point de %)

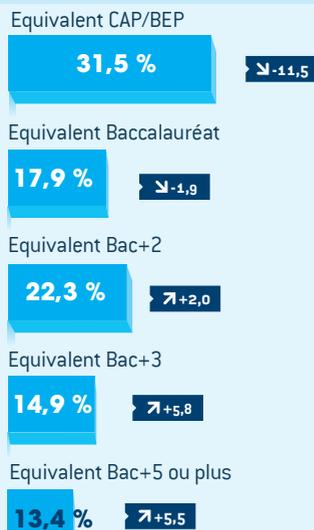
-0,6 depuis 2018 (point de %)

3,4% dans le secteur public

Quel est le profil des nouveaux apprentis ?



NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ



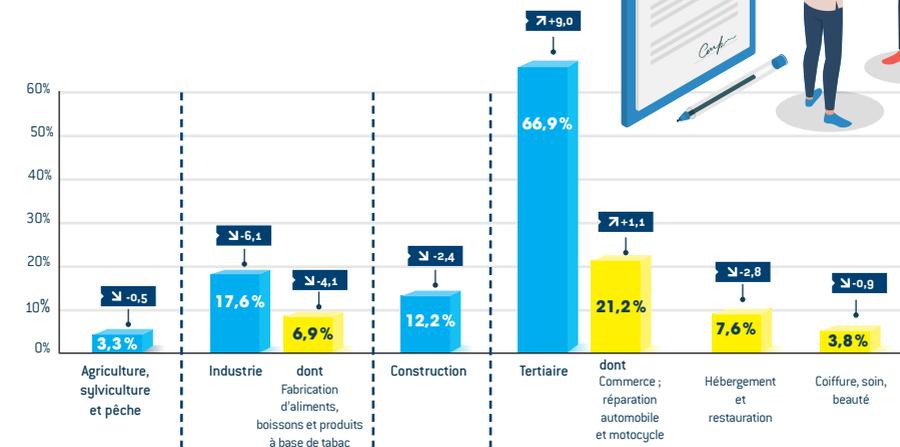
8,9% APPRENTIS PARI MI LES 16-25 ANS

9,5% des contrats d'apprentissage sont rompus dans les 3 premiers mois par l'employeur ou l'apprenti

Evolution en points depuis 2018

Les apprentis du secteur privé sont embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE EN 2023 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2018 (EN POINTS DE %)



■ Secteurs d'activité
■ Sous secteurs d'activité
■ Évolution en points depuis 2018

Note de lecture : En 2023, le secteur d'activité de l'agriculture, sylviculture et pêche concerne **3,3%** des entrées en apprentissage en Centre-Val de Loire. En 2018, ce pourcentage était de **3,8%** soit une baisse de **0,5 point de %** entre 2018 et 2023.

Encadré législatif

Des règles simplifiées pour l'employeur

- 1 Une seule aide à l'embauche
- 2 Des ruptures de contrats facilitées
- 3 Des démarches administrative simplifiées
- 4 Un réseau d'acteurs dédié à l'apprentissage pour accompagner les entreprises

Un statut plus attractif pour l'apprenti

- 5 Un coup de pouce financier pour les apprentis (augmentation du salaire, aide au permis B)
- 6 La limite d'âge repoussée jusqu'à 29 ans révolus (dérogation possible RQTH et sportifs de haut niveau)
- 7 L'accès à des prépa-apprentissage
- 8 Une mobilité internationale ou européenne encouragée
- 9 Un maintien en CFA pendant 6 mois pour trouver un nouvel employeur suite à la rupture de contrat
- 10 Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

Pour aller plus loin

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-5211>
 Explorer les études et statistiques de la Dares | DARES (travail-emploi.gouv.fr)
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi>

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la DARES